Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 6

Rubrik: Échos de partout

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En fait, les conditions de la colonie sont telles que **sa reine** doit être une reine de ponte. Les abeilles qui, brusquement se trouvent en face d'une reine non en état de pondre, ne peuvent la changer par la première et de ce fait la tuent. Pour introduire une reine qui est dans cet état, il faut attendre que la colonie soit dans les mêmes conditions que la reine à introduire. Ainsi la présence d'une reine non pondeuse sera normale dans une colonie où la ponte a cessé depuis quelques jours.

La colonie peut être dans de telles conditions qu'elles excluent la possibilité de la présence d'une reine en ponte ou non. Ainsi une colonie infestée d'abeilles pondeuses considérera comme étrangère toute reine présentée car son état rend sa présence absurde. Il en est de même d'une colonie qui élève une reine en remplacement de l'ancienne. Dans ces cas, avant de procéder à l'introduction d'une nouvelle majesté, il faut toujours avoir en mémoire les causes qui peuvent faire échec à l'acceptation.

Le degré de distraction des abeilles est influencé par leur état et leur travail. Nous savons que les abeilles très jeunes acceptent n'importe quelle reine alors que les anciennes se laissent moins facilement tromper. Nous pouvons tirer profit de la connaissance de ce fait.

Enfin, le comportement des abeilles, comme celui de la reine, est favorablement influencé par l'état de tranquillité de la colonie, alors que l'état d'agitation et d'alarme provoqué par les manipulations de l'apiculteur peut compromettre le succès de l'introduction. C'est un point qui mérite toute notre attention.

En ayant en mémoire ces principes généraux et en sachant notamment ce que nous devons obtenir et quelles sont les difficultés à surmonter, il sera facile à chaque apiculteur de choisir, chaque fois, la méthode d'introduction la mieux adaptée à la situation, ou de trouver d'autres méthodes présentant un progrès sur celles couramment utilisées.

Traduit de *L'Apicoltore d'Italia,* par P. Zimmermann.

ECHOS DE PARTOUT

Moyen de combattre l'essaimage

M. Stévart, de Pont de Scay-Comblain (Belgique), a expérimenté pendant deux ans un nouveau procédé de lutte contre l'essaimage. La base de sa méthode repose sur de nombreuses constatations. On parvient à conduire les ruches (réunions, par exemple) en utilisant

des odeurs fortes. Cette idée a frappé M. Stevart qui a imaginé de transposer cette technique à la lutte contre l'essaimage.

Voici comment il procède : lors de l'apparition des premières ébauches royales, il change l'odeur de la ruche (essence d'anis par exemple) et en mettant une nouvelle odeur tous les douze jours, il est parvenu à enrayer l'essaimage. Il utilise à cet effet 4 à 5 odeurs différentes. Voilà une technique qui mérite d'être essayée et peut être adoptée.

M. Stevart a même constaté la destruction des cellules royales par les abeilles lors du changement d'odeur. *La Belgique Apicole.*

Pour éviter les piqûres

R.N. Crawford, dans l'*American Bee Journal,* assure qu'il peut travailler à son rucher sans voile et sans gants après s'être enduit les mains d'Air Wick (produit désodorisant vendu dans les drogueries). Ceci peut s'expliquer par le fait que les abeilles possèdent un sens de l'odorat plus développé que le nôtre et sont mises en alarme et excitées par l'odeur que dégage notre corps. Le liquide désodorisant, à base de chlorophylle éliminant l'odeur, doit également éliminer son effet et éviter ainsi à l'apiculteur de nombreuses piqûres. Voilà un usage nouveau auquel le fabricant n'avait certainement pas songé !

Un plat exquis !...

Irène Craig Neil (Ontario), écrit :

« On dit que les abeilles frites au beurre sont excellentes. Dans la province du Yunnan existe une quantité d'abeilles qui font leurs nids dans la terre et ces nids se trouvent souvent dans le district de Kochiu et sont exportés dans toute la Chine. Leur aiguillon est considéré comme très venimeux et est extrait avant la cuisson. Une fois cuites, elles sont très savoureuses et croustillantes.

Dans les restaurants de Shanghaï elles sont vendues 60 cents la portion. Leur nom est « fantse ». On dit que les étrangers qui visitent la Chine sont très gourmands de ce plat. Cependant, on ne sait s'ils savent qu'il s'agit d'abeilles lorsqu'ils dégustent un plat de « fantse ». »

La Gazette Apicole.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent:

PAGES DE COUVERTURE: 1/1 Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES: 1/1 Fr. 100.-, 3/4 Fr. 85.-, 1/2 Fr. 60.-, 1/4 Fr. 30.-, 1/8 Fr. 15.- 1/16 Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces: maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .-50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.